



Signataires : Jennifer Conti, Pierre Nicollier, Murat-Julian Alder, Grégoire Carasso, Jean-Pierre Tombola, Thierry Oppikofer, Pascal Uehlinger, Marc Saudan, Marjorie de Chastonay, Jacques Jeannerat, Jean-Marc Guinchard, Lara Atassi, Nicole Valiquer Greuccio, Sophie Demaurex, Jean-Charles Rielle, Oriana Brücker, Jacques Blondin, Véronique Kämpfen, Julien Nicolet-dit-Félix, Thomas Wenger, Florian Dugerdil

Date de dépôt : 23 janvier 2024

Proposition de motion

Dossier électronique du patient

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les constats d'un rapport indépendant relatif au projet vitrine du dossier électronique du patient (DEP@Biopôle)¹ ;
- le rôle central des cantons dans un déploiement réussi du dossier électronique du patient ;
- les montants annuels investis dans l'association CARA (9,4 millions en 2022) ;
- les modifications récentes de la législation fédérale concernant le dossier électronique du patient (ordonnance sur le dossier électronique du patient, septembre 2023, ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient, juin 2023),

¹ Rizzotti N., Billotte J. (2022). *Evaluation du projet DEP@Biopôle*. Disponible sous : https://www.cara.ch/Htdocs/Files/v/7103.pdf/DEPBiopole/Rapport_final2_221122.pdf

invite le Conseil d'Etat

à préparer un rapport synthétique sur la stratégie ainsi que sur l'état actuel du déploiement du dossier électronique du patient dans le canton de Genève (points de blocage / plan d'action / objectifs / indicateurs de réussite / financement).

EXPOSÉ DES MOTIFS

CARA

L'association CARA a été constituée en 2018. Elle comprend les cantons de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg et du Jura. CARA est la plateforme romande du dossier électronique du patient (DEP). Elle offre la possibilité de disposer d'un dossier médical en ligne, accessible depuis votre ordinateur ou une tablette. CARA a mandaté une entreprise pour réaliser l'évaluation de l'adoption du dossier électronique dans le cadre du projet DEP@Biopôle.

Avantages du dossier électronique du patient²

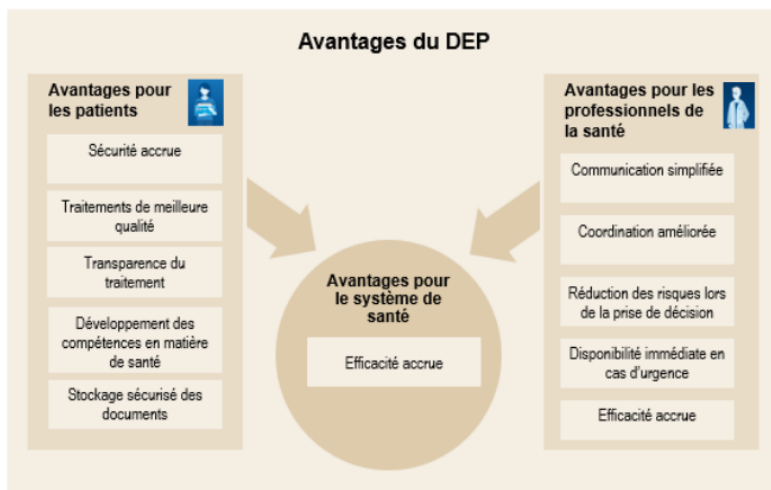


Figure 3 : Avantages attendus du DEP

Source : Ecoplan (2021)

² *Rapport Dossier électronique du patient. Que faire encore pour qu'il soit pleinement utilisé ?* (2021). Disponible sous : <https://www.bag.admin.ch>

Le rôle central des cantons

Le rapport indique que les cantons sont appelés à prendre les devants en favorisant l'élaboration des conditions-cadres. Il est essentiel qu'ils contribuent activement à l'établissement d'une stratégie précise pour le DEP et à la communication avec le public. Ils doivent également allouer les ressources nécessaires, y compris financières, pour la réalisation des objectifs³.

Les nombreuses recommandations du rapport montrent l'ampleur des tâches et le rôle clé des cantons dans le déploiement du DEP :

Extrait des recommandations (1) :

Système de gouvernance et de management du DEP : fonctions de pilotage et support (Voir schéma cartographie du DEP)

Recommandations	Entité porteuse
<p>R 11 Assurer un leadership (cantons) et pilotage pouvant être délégué (ex. CARA) pour concrétiser la mise en œuvre des conditions cadres et assurer un certain niveau de standardisation sur les systèmes de pilotage et de gouvernance et les procédures de l'utilisation du DEP entre les organisations et les cantons.</p> <p>2.1 Management et stratégies</p> <p>2.2 Gestion des compétences et formation</p> <p>2.3 Directives et procédures usages</p> <p>2.4 Partage des connaissances /leçons apprises</p> <p>2.4 Mesure de la performance et amélioration</p>	<p>Cantons CARA et responsables du déploiement (ex : RSRL)</p>
<p>R5. Définir un plan de mise en œuvre sur la base des éléments décrits aux chapitres 3.3.1 et 3.3.2 en y incluant la définition du rôle des instances publiques. Définir et mettre en œuvre des indicateurs en lien avec les plus-values multiples d'un DEP, afin de mesurer sa capacité effective à répondre aux besoins et attentes des différents acteurs, en particulier des patients, mais également des partenaires (fournisseurs) de prestations.</p>	<p>Cantons CARA et responsables du déploiement (ex : RSRL)</p>

³ Rizzotti N., Billotte J. (2022). *Evaluation du projet DEP@Biopôle*. Disponible sous : https://www.cara.ch/Htdocs/Files/v/7103.pdf/DEPBiopole/Rapport_final2_22112.2.pdf

Extrait des recommandations (2) :

Offrir un service utilisable et utile au client (citoyens)

Recommandations	Entité porteuse
R5. Définir un plan de mise en œuvre sur la base des éléments décrits aux chapitres 3.3.1 et 3.3.2 en y incluant la définition du rôle des instances publiques. Définir et mettre en œuvre des indicateurs en lien avec les plus-values multiples d'un DEP, afin de mesurer sa capacité effective à répondre aux besoins et attentes des différents acteurs, en particulier des patients, mais également des partenaires (fournisseurs) de prestations.	Cantons CARA et responsables du déploiement (ex : RSRL) Partenaires (fournisseurs) de prestations
R2 Rendre l'outil davantage accessible et utilisable : simplifier le processus d'inscription, par exemple en définissant un seul prestataire responsable et une étape pour l'inscription eID et l'ouverture du DEP (package). Par contre, multiplier les lieux où l'inscription peut se faire et les acteurs (FRC, Fédération suisse des patients, guichets poste, marché, lieux de soin).	Confédération (eID unique) Cantons
R 21 Les patients ne devraient pas être considérés comme des partenaires de la mise en place du DEP, ils doivent pouvoir utiliser un service opérationnel. Par contre, ils peuvent être accompagnés et informés sur comment bien utiliser le DEP (gestion des droits accès).	Cantons CARA et responsables du déploiement (ex : RSRL) Partenaires (fournisseurs) de prestations
R 22 Les professionnels ne devraient pas être considérés comme des clients finaux mais comme des partenaires et partenaires (fournisseurs) de prestation ayant le lien direct au client et délivrant le service. En effet, si le client ne s'inscrit pas l'ensemble du système ne fonctionne pas.	Cantons CARA et responsables du déploiement (ex : RSRL) Partenaires (fournisseurs) de prestations

Financement

Un projet aussi ambitieux que celui de CARA implique des investissements importants, sur la durée. Les charges ont augmenté lors des dernières années, avec un personnel qui a plus que doublé en 2 ans, soulignant l'importance de ce projet pour le canton⁴.

Données financières

	2022	2021	2020
Personnel du secrétariat général (en EPT)	10,33	6,24	4,28
Collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre	12	10	6
Charges (en CHF)	9'404'382	8'697'527	7'061'886
Produits de tiers (en CHF)	1'828'618	1'595'958	415
Contributions cantonales (en CHF)	7'575'764	7'101'569	7'061'471

⁴ *Rapport d'activité de l'association CARA 2022.* (2023). Disponible sous : <https://www.cara.ch/fr/Qui-sommes-nous/Documents-de-reference/Documents-de-reference.html>